

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, ce 10^e jour du mois de mars 2014, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents: Mme Gina Samson
M. Alain Delarosbil
M. Christian Grenier
M. Hébert Huard
M. Rémi Whittom

Est absent : M. Frédéric Delarosbil

Sont également présents, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière et madame Marie-Andrée Henry, assistante-greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux contribuables présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2014-03-37 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 10 et 19 février 2014
5. Dépôt de documents (rapports ou correspondance)
6. Avis de motion – Règlement 2014-382
7. Adoption du 1^{er} projet de règlement – Règlement 2014-382
8. Règlement 2014-383 modifiant le Règlement 1998-180
9. Règlement 2014-384 modifiant le Règlement 2009-324
10. Avis de motion – Règlement 2014-385
11. Adoption du 1^{er} projet de règlement – Règlement 2014-385
12. Création d'un organisme paramunicipal – Festival du crabe de Paspébiac 2014
13. Autorisation à une participation à Tourisme Baie-des-Chaleurs
14. Fête nationale du Québec
15. Vente pour taxes 2013
16. Achats en commun 2014 avec la MRC de Bonaventure
17. Autorisation contractuelle en vue du soutien et du conseil dans le cadre du renouvellement de la convention collective
18. Statut du Camping Paspébiac-sur-mer
19. Adoption des comptes à payer
20. Suivi du budget
21. Affaires nouvelles
22. Rapport des conseillers
23. Période de questions des citoyens au président du Conseil
24. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2014-03-38 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 10 ET 19 FÉVRIER 2014

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait la lecture et le suivi des procès-verbaux des séances tenues les 10 et 19 février 2014. Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil que ces procès-verbaux soient adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

5- DÉPÔT DE DOCUMENTS (rapports et correspondance)

Aucun document n'est déposé.

2014-03-39 6- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-382

Avis de motion est donné par monsieur Christian Grenier qu'à une séance subséquente du conseil de la ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2014-382 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'ajouter des dispositions relatives à l'application des normes relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé sur le territoire de la ville de Paspébiac.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du Conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvé pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2014-03-40 7- ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2014-382

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le projet de règlement numéro 2014-382 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

La population et les organismes de la ville de Paspébiac seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 14 avril 2014, à compter de 18 h 45, à la salle du Conseil de la ville de Paspébiac.

Ce document est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-03-41 8- RÈGLEMENT 2014-383 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1998-180 CONCERNANT LES CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac doit intervenir plus fréquemment sur la question des chiens errants;

CONSIDÉRANT QUE la population canine est en croissance à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se doit de connaître ladite population afin de pouvoir offrir une gestion efficace du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil d'accepter la modification proposée du règlement 1998-180 tel que spécifié et de le rendre conforme au budget 2014, adopté en décembre 2013.

ARTICLE 1

Tout gardien de un ou de deux chiens, dans les limites de la ville de Paspébiac, est tenu de le ou les faire enregistrer, numéroter et décrire annuellement avant le premier janvier au bureau de la Ville et de faire porter, en tout temps, la plaque délivrée à cette fin par le service. Pour le premier enregistrement, *il doit obtenir une licence sur paiement de la somme de dix dollars (10 \$) pour la première année et de 10 \$ pour les années subséquentes.*

1.1 Le coût de la licence pour chien sera envoyé à même le compte de taxes municipal au début de chaque année.

2014-03-42 9- MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2009-324 AVEC LE RÈGLEMENT 2014-384 CONCERNANT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT que la grille des tarifs pour l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation n'est pas assez exhaustive et ne permet pas de facturer les contribuables équitablement selon la nature de leurs travaux;

CONSIDÉRANT que les responsables municipaux veulent éviter le cas par cas quand il est temps de facturer un permis aux contribuables;

CONSIDÉRANT que l'ajout de types de travaux et de prix en conséquence dans la liste des tarifs pour l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation permettra de faire payer équitablement le contribuable pour le type de travaux qu'il exécutera;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la ville de Paspébiac, des travaux sont réalisés par les citoyens sans que ces derniers soient venus se prémunir du permis nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'aucune mesure n'existe pour pénaliser les citoyens fautifs, soit ceux réalisant des travaux sans permis;

CONSIDÉRANT que la Ville perd des revenus potentiels pour chaque permis qui n'est pas réclamé;

CONSIDÉRANT que la Ville se doit d'être juste envers tous les citoyens et doit de se prémunir de mesure pour que toute la population se conforme au Règlement d'urbanisme de la ville de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le règlement suivant portant le numéro 2014-384 soit adopté avec les correctifs apportés.

ARTICLE 1- Tarif pour l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation

Les tarifs exigibles pour l'émission de tout permis ou certificat d'autorisation prévu au présent règlement sont établis comme suit, à savoir :

L'ensemble du contenu de l'article 15.2 « Tarif pour l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation » du Règlement sur les dispositions générales et administratives de la ville de Paspébiac (Règlement 2009-324), est abrogé et remplacé par ce qui suit, à savoir :

BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Construction bâtiment principal	50 \$ + 15 \$ par logement additionnel
Construction bâtiment complémentaire	30\$
Construction d'un abri à bois	20\$
Construction galerie	25\$
Rénovation bâtiment principal	25\$
Rénovation bâtiment secondaire	20\$
Rénovation galerie	15\$
Déménagement bâtiment	50\$
Démolition bâtiment principal	20\$
Démolition bâtiment secondaire	15\$

BÂTIMENT COMMERCIAL

Construction	100\$ + (2\$ du mille/coût total)
Rénovation	50\$ + (2\$ du mille/coût total)
Bâtiment complémentaire	100\$ Pour rénovation de 100 000\$ et plus : permis 250 \$
Démolition	200\$

BÂTIMENT AGRICOLE, FORESTIER, COMMUNAUTAIRE, INSTITUTIONNEL

Construction bâtiment principal	50\$
Construction bâtiment complémentaire	35\$
Déménagement	50\$
Rénovation bâtiment principal	30\$
Rénovation bâtiment complémentaire	25\$
Démolition	25\$

TERRAIN / AMÉNAGEMENT

Permis de lotissement	25\$
Ouvrage captage d'eau souterraine	15\$
Installation d'une fosse septique	15\$
Aménagement d'une aire de stationnement	30\$
Coupe arboricole et forestière	30\$
Installation ou modification clôture, muret, haie	10\$
Installation piscine	10\$
Enseigne/ affichage	20\$

AUTRES

Changement d'usage	15\$
Installation temporaire ou récréative d'une roulotte, tente ou tente-roulotte	10\$
Dérogation mineure	300 \$
Modification au règlement de zonage	500 \$
Autre certificat d'autorisation	10\$

ARTICLE 2

Le résident qui ne se prémunit pas de permis de construction ou de certificat d'autorisation quand ces derniers sont requis pour la réalisation de son projet dans les articles 17.1 et 18.1 du Règlement sur les dispositions générales et administratives (2009-324) du règlement d'urbanisme de la ville de Paspébiac s'expose à des pénalités.

ARTICLE 3

Une amende sera envoyée à toute personne ayant réalisé un projet nécessitant un permis sans s'être prémuni de ce dit permis.

ARTICLE 4

L'amende envoyée au contribuable correspond au double du montant du permis nécessaire pour le projet réalisé.

ARTICLE 5

Le crédit de taxe foncière est invalide si le projet a été réalisé sans permis et qu'il n'en nécessitait un.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

2014-03-43 10- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-385

Avis de motion est donné par monsieur Alain Delarosbil qu'à une séance subséquente du Conseil de la ville de Paspébiac, le règlement numéro 2014-385 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la classe d'usage numéro 15 (Maison mobile et modulaire) dans les zones 228-M et 237-M.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du Conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2014-03-44 11- ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2014-385

Il est proposé par monsieur Hébert Huard, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le 1^{er} projet de règlement numéro 2014-385 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

La population et les organismes de la ville de Paspébiac seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 14 avril 2014, à compter de 18 h 45, à la salle du Conseil de la ville de Paspébiac.

Ce document est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-03-45 12 - CRÉATION D'UN ORGANISME PARAMUNICIPAL LE FESTIVAL DU CRABE DE PASPÉBIAC 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaitent que la gestion et l'administration du Festival du Crabe soient assumées par la direction de la Culture et du Loisir;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une autonomie, une gestion et une administration efficaces, la Ville souhaite créer une société paramunicipale;

CONSIDÉRANT QUE ladite société devra déposer des rapports trimestriels de ses activités et de son bilan financier aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville nommera deux conseillers municipaux sur le conseil d'administration à titre d'observateur;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entité permettra un suivi adéquat tout en assurant une saine gestion de ces activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hébert Huard et appuyé par madame Gina Samson de permettre à la direction municipale de procéder à la création de la société paramunicipale en vue d'obtenir les lettres patentes et d'autoriser la direction de la Culture et du Loisir à procéder à la formation de la société paramunicipale, de nommer comme présidente et chef de direction de ladite société le directeur ou la directrice de la Culture et du Loisir et de procéder à la nomination de messieurs Marc Loisel et Christian Bourque comme administrateurs et des conseillers messieurs Rémi Whittom et Christian Grenier comme représentants et observateurs du conseil municipal au conseil d'administration de la société paramunicipale.

**2014-03-46 13 - AUTORISATION À UNE PARTICIPATION À TOURISME
BAIE-DES-CHALEURS**

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-des-Chaleurs est une création des villes de Carleton-sur-Mer, New-Richmond, Bonaventure et Paspébiac depuis 2008 afin de répondre à un besoin de développement touristique;

CONSIDÉRANT QU'il était entendu que les villes fondatrices, membres du conseil d'administration, y demeureraient un premier temps pour permettre à l'organisme de se lancer;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-des-Chaleurs amorce sa deuxième année d'autonomie et sa première campagne d'effectif;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités de Carleton-sur-mer, Maria, Caplan, St-Siméon, Bonaventure, New-Carlisle, Hope Town et St-Godfroi ont répondu positivement à cette première campagne d'effectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom et appuyé par monsieur Christian Grenier d'autoriser le service des finances de répondre positivement à cette demande qui correspond à un coût annuel de mille dollars (1 000 \$).

2014-03-47 14 - PARTICIPATION À LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les organismes qui se sont portés volontaires dans le passé pour planifier et prendre en charge les festivités de la Fête nationale du Québec se retirent;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un événement important auquel la Ville participe depuis plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et appuyé par madame Gina Samson de mandater la direction de la Culture et du Loisir de déposer une demande d'aide financière auprès des organismes mandataires du Mouvement national des Québécoises et Québécois responsable du Programme d'assistance financière des célébrations locales de la Fête nationale du Québec.

2014-03-48 15- VENTE POUR TAXES 2013

CONSIDÉRANT la vente pour taxes non payées qui se tiendra le 10 avril prochain à la MRC de Bonaventure;

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que madame Annie Chapados, trésorière et directrice des finances ou en son absence, madame Linda Parisé, agente à la taxation, soit mandatée pour acquérir pour et au nom de la ville de Paspébiac, les immeubles et terrains qui n'auront pas trouvé preneur lors de la vente pour taxes qui se tiendra le 10 avril prochain au bureau de la MRC de Bonaventure.

2014-03-49 16- ACHATS EN COMMUN 2014 PAR LA MRC DE BONAVENTURE

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Bonaventure, D'Avignon et de la Haute-Gaspésie offrent l'opportunité de faire front commun afin d'obtenir les meilleurs prix possibles concernant l'épandage de chlorure de calcium liquide, l'achat de chlorure de calcium en granules ainsi que l'achat d'enrobé bitumineux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac mandate les services techniques et de la qualité de vie afin de participer à l'achat commun des produits et des services mentionnés ci-dessus pour l'année 2014.

2014-03-50 17- AUTORISATION CONTRACTUELLE EN VUE DU SOUTIEN ET DU CONSEIL DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDERANT QUE la direction municipale a lancé un appel d'offres sur invitation;

CONSIDERANT QUE trois firmes et cabinets y ont répondu, soit le cabinet Jean-Jacques Ouellet, le Groupe Consilium et le cabinet St-Onge et Assels;

CONSIDERANT QUE la firme devra porter assistance et conseil à la direction de la Ville dans le processus de renouvellement de la convention collective;

CONSIDERANT QUE les trois soumissionnaires ont déposé des offres de services à des taux horaires différents soit :

1. Que le cabinet St-Onge et Assels présente une offre de service fondée sur un taux horaire de 165 \$
2. Que le cabinet de Jean-Jacques Ouellet présente une offre de service fondée sur un taux horaire de 196 \$
3. Que le Groupe Consilium présente une offre de services à quatre-vingt-huit (88 \$) dollars sur une base horaire, mais avec appui juridique à un taux horaire de 210 \$

CONSIDERANT QUE le Cabinet St-Onge & Assels possède une expertise reconnue dans la pratique du droit en matière de travail et du droit municipal et a déposé la soumission au taux horaire le plus bas ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame Gina Samson et appuyé par monsieur Rémi Whittom d'autoriser la direction municipale à accorder le contrat au Cabinet St-Onge et Assels pour le mandat spécifique de la négociation en vue du renouvellement de la convention collective et pour des conseils en matière de relations de travail.

2014-03-51 18- STATUT DU CAMPING PASPEBIAC-SUR-MER

CONSIDERANT QUE la ville de Paspébiac doit procéder à une modification de statut du camping municipal;

CONSIDERANT QUE la ville de Paspébiac est dans les faits l'exploitant du camping;

CONSIDERANT QUE Camping Québec, organisme qui classe le niveau des campings à travers le Québec, demande une résolution du conseil municipal dans le but de connaître le répondant de la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser le service des finances de régulariser le statut de camping et d'identifier comme répondant et gestionnaire du camping Paspébiac-sur-Mer, le directeur ou la directrice de la Culture et du Loisir.

2014-03-52 19- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, présente les comptes à payer supérieurs à 1 000,00 \$. Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de février 2014 au montant de deux cent soixante et seize mille six cent vingt-huit dollars et treize cents (**276 628,13 \$**) soient approuvés pour paiement.

2014-03-53 20- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 28 février 2014 soit adopté.

2014-03-54 21- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point nouveau n'est apporté.

22- RAPPORT DES CONSEILLERS

Rapport du conseiller Rémi Whittom

Le travail est en cours à la salle de conditionnement physique et la prochaine étape sera d'acheter l'équipement nécessaire et le comité est encore en demande de soumission. Concernant le dossier du camp de jour, monsieur Frédéric Delarosbil et monsieur le maire soutiendront monsieur Whittom dans les ce dossier. Le Festival du Crabe deviendra une société paramunicipale ce qui leur permettra d'avoir accès à des subventions supplémentaires afin de continuer d'avoir un festival viable et de plus en plus grande qualité. La conférence de presse aura lieu au Centre culturel au Foyer 2 dans une formule 5 à 7.

Rapport du conseiller Christian Grenier

Une rencontre avec le chef pompier et les pompiers volontaires a eu lieu le 25 février dernier en ce qui concerne la sécurité publique, la formation des premiers répondants et le camion autopompe de remplacement. Il est à noter que pour la formation des premiers répondants, ceux-ci sont prêts et désirent cette formation, mais ils ne sont pas prêts pour une longue formation de 4 semaines. Monsieur Grenier a assisté à un colloque sur la sécurité civile qui a eu lieu à Québec au mois de février pour le phénomène des appels 911 hors sentiers ou hors route. La MRC de Bonaventure devra analyser le schéma de couverture de risque pour ce point ainsi que la formation en milieu forestier. Pour ce qui est du camion autopompe, celui-ci a failli au test de pression et sera ramené au garage municipal pour y être réparé.

Sorties du service incendie :

Le 27 février 2014 : Shigawake, fumée en provenance du système de chauffage au bois.

Le 28 février 2014 : accident impliquant 2 véhicules avec blessés, en assistance.

Le 9 mars 2014 : un feu dans une poubelle provenant d'un cendrier déposé dans cette dernière renfermant encore une présence d'un incendiaire.

Par ailleurs, la dernière rencontre pour les Jeux des 50 ans et plus avec le conseil d'administration a eu lieu le 5 mars dernier en après-midi. L'invitation aux citoyens est réitérée pour la demande de bénévoles durant la semaine des événements. Madame Johanne Fourcaudot, réceptionniste à la Maison des Citoyens, prend les noms des bénévoles et les dépliants sont disponibles au comptoir de la réception pour les inscriptions des participants.

Concernant le Festival du Crabe, la dernière réunion a eu lieu avant la présente séance ordinaire à 18 h.

Pour la salle d'entraînement, il ne manque qu'à finaliser le comité de gestion et d'administration ainsi que l'achat d'équipement. Tout est mis en place pour que l'ouverture soit au mois de mai.

Monsieur Grenier a également participé à une formation du MAMROT ayant eu lieu le 3 mars dernier et concernant le rôle des élus municipaux. Cette formation était à la demande du conseil.

Rapport du conseiller Alain Delarosbil

Le principal dossier de monsieur Delarosbil étant le CLSC 24 h/24, une rencontre a été initiée avec les services professionnels et un médecin afin de faire le point sur le service d'urgence et les rumeurs de fermetures de celui-ci. Des pressions politiques ont été faites il y a deux ans afin que le service demeure ouvert et celles-ci ont donné de bons résultats, il faut donc continuer en ce sens. Lors de la présente campagne électorale, le conseil devra s'assurer que ce dossier soit dans les priorités des politiciens et que ceux-ci demeurent bien informés. Pour ce qui est du service de dentisterie, ce dossier sera plus difficile. L'ancien local destiné à cet usage est présentement utilisé. Les efforts iront sur le service d'urgence 24 h/24.

L'embauche d'une firme de conseillers pour les négociations de la convention collective de la ville de Paspébiac sera faite et l'emplacement régional de cette firme est important pour le conseil puisque ceux-ci privilégient les entreprises de la région sur un point de vue de l'aide économique.

Monsieur Delarosbil a assisté à toutes les rencontres et réunions du conseil en vue de la présente séance ordinaire.

Rapport du conseiller Hébert Huard

Monsieur Huard indique qu'il sera important de s'inscrire à l'avance pour les disciplines ainsi que pour les activités entourant l'évènement puisqu'il n'aura pas de billet disponibles à la dernière minute. La campagne de financement a lieu avec des billets au coût de 5 \$ afin de gagner un véhicule Fiesta 2014. Rendu à ce stade, il ne manque que quatre responsables bénévoles pour les disciplines suivantes : scrabble français, scrabble anglais, pétanque intérieure et le rondello. Ces responsables ne sont pas obligés de faire toutes les journées, une heure ou une heure et demie serait grandement appréciée.

Rapport de la conseillère Gina Samson

Madame Samson a assisté, en tant que conseillère, à toutes les séances régulières, extraordinaires, de travail et publics prévues par le conseil municipal.

Projet communautaire jeunesse

Madame Samson a eu une première rencontre avec le comité en date du 13 février dernier à l'École polyvalente de Paspébiac. Au bénéfice de certains, le projet communautaire jeunesse vise à réunir différents organismes pour intervenir avec nos jeunes de 12 à 17 ans. Pour l'instant, les intervenants en place (travailleurs de rue, intervenants sociaux, psychoéducatrice et autres intervenants du milieu) tentent de cibler des outils qui serviront à rejoindre le plus possible nos jeunes en difficulté ou non. Il s'agit de bien cibler leurs besoins communautaires et c'est à ce niveau que le projet existe. Une prise de conscience est en train de se faire à l'effet que nos jeunes n'ont pas suffisamment d'espace pour se réunir et profiter d'activités organisées.

Un sondage fut effectué auprès de 211 élèves de l'École Polyvalente de Paspébiac afin de connaître leurs intérêts et les activités qu'ils apprécient par rapport à ce qu'ils souhaiteraient voir implanter dans leur école ou municipalité. Une copie de ce sondage sera remise au conseil, lequel sera analysé par celui-ci par sa politique familiale.

De plus, le 6 mars, a eu lieu une rencontre en petit comité afin de discuter des ressources existantes pour nos jeunes dans notre localité et des infrastructures fournies par la Ville. Une prochaine rencontre aura lieu au début du mois d'avril.

Dossier Relations de travail

Une rencontre du Comité des relations de travail a eu lieu le jeudi 6 mars 2014 et le comité est présentement dans l'attente d'une date pour la prochaine rencontre afin de débiter la négociation visant le renouvellement de la convention collective.

Dossier Site historique

Madame Samson a assisté à une réunion régulière du conseil le 19 février, à laquelle la Directrice générale assistait et a fait part de différents points d'ordre administratifs et de différents projets à venir. Une invitation spéciale est lancée à toute la population pour assister à l'assemblée générale annuelle du Site qui aura lieu le 27 mars, à 19 h, au Centre culturel. La prochaine rencontre sera déterminée à la suite de l'AGA. Les cartes de membres sont disponibles à la population aux prix suivants :

Adulte	12 \$
Aîné et étudiant	10 \$
Famille	26 \$
Entreprise	70 \$ / 1 an 130 \$ / 2 ans
De luxe	21 \$ - Comprend 25 % d'escompte sur un premier repas au restaurant du Site et 40 % d'escompte sur un premier achat de 50 \$ et moins à la boutique du Site

Les détenteurs de cartes de membre ont un droit de vote à l'assemblée générale annuelle, bénéficient des visites gratuites du Site et reçoivent le bulletin d'informations.

Dossier Maison des jeunes

Madame Samson a rencontré le 8 mars dernier, madame Josette Castilloux, responsable de la Maison des Jeunes afin de faire le point sur la situation de la Maison et voir avec elle ses besoins et ses questionnements. Nous avons fait le tour des problématiques et soulevé des pistes de solutions. Nous devons nous entendre sur un développement de projet afin de donner à nos jeunes un endroit adéquat d'activités et de rencontres.

Mot du maire

Monsieur le maire revient sur le dossier du CLSC, il déplore, et ce n'est pas qu'aujourd'hui, le manque de représentativité du CLSC de Paspébiac au CSSS. Autre que le Dr Lévesque, il y a peu eu depuis des gens du milieu pour représenter ledit service. S'il n'y avait pas eu monsieur Gino Lebrasseur et monsieur Jean-Guy Poirier, le service serait déjà fermé. La priorité du maire et celle de tous les citoyens, de Port-Daniel-Gascons à Caplan.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, répond aux questions des contribuables de 20 h 20 à 20 h 50.

2014-03-55 24- LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par monsieur Rémi Whittom. Il est 20 h 50.

Paul-Arthur Blais, maire

Marie-Andrée Henry, assistante greffière